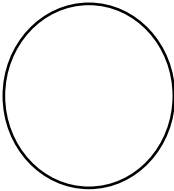


16 septembre



PROVINCE DE QUÉBE
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de- Cherbourg tenue le lundi le 16 septembre 2024 à 19 h 00 à la salle du Conseil, 1, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg

Sont présents :
Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère
Madame Francine Michaud, conseillère
Monsieur Herman Dumont, conseiller
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Jacques Leclerc, conseiller
Est absent : Monsieur Jimmy Richard, conseiller

Les membres présents forment le quorum

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière.

L’avis de convocation a été transmis aux membres du Conseil le 10 septembre 2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire Jocelyn Bergeron

2024-09-384 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire a fait lecture du projet d’ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Maurice Gagnon

D’adopter l'ordre du jour tel que proposé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-09-385 OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX ROUTIERS DE PAVAGE PROJET 53-2-08010-24-01

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg a demandé des soumissions pour des travaux de pavage, le 22 août 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la FQM d’accorder le contrat à la firme Groupe Colas Québec inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme;

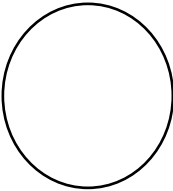
CONSIDÉRANT QU’une seule entreprise a déposé une soumission dans le cadre de ce projet de travaux dont l’ouverture a eu lieu le 4 septembre 2024.

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxe incluses)
GROUPE COLAS QUÉBEC INC	108 645.63

EN CONSÉQUENCE :

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères)



QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg octroi le contrat de travaux sur la route de la Grande-Écluse à Groupe Colas Québec inc. au montant de 108 645.63 \$;

QUE le maire monsieur Jocelyn Bergeron et la directrice générale-greffière-trésorière madame Francine Ouellet Leclerc, soient autorisées à signer tous les documents à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-09-386 PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE

2024-09-387 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À DES CONSEILLERS (ÈRES)

JOCELYN BERGERON MAIRE

FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron maire